

MASTER 2

DROIT PRIVE FONDAMENTAL

Epreuve de l'UE1 : Droit des biens

(cours de Monsieur Jean-François BARBIERI)

Mardi 13 Mars 2012

13 heures 30 à 18 heures 30

SUJET :

Quelles réflexions vous inspire, au regard de la notion de propriété, la cassation qu'a prononcée la Chambre criminelle, le 16 novembre 2011, sur le fondement suivant :

« les dispositions du Code pénal relatives à l'abus de confiance (article 314-1) s'appliquant à un bien quelconque, susceptible d'appropriation, un détournement d'informations relatives à une clientèle peut être sanctionné sur ce fondement » ?

Tous codes autorisés